

RÈGLEMENT JEU

CHASSE AUX OEUFS CAPRI-SUN

Article 1 : Organisateur

La société GRAND SUD PRODUCTIONS, société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 335.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Pierre B 443 266 531, dont le siège social est situé 11 rue Franck Camille Cadet ZAE Les Sables, 97427 Etang Salé organise, pour sa marque CAPRI-SUN, un jeu avec obligation d'achat intitulé « **JEU CHASSE AUX OEUFS CAPRI-SUN** », du 1er mars au 13 avril 2025.

Article 2 : Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne physique, ayant intégralement rempli les conditions de participation au « **JEU CHASSE AUX OEUFS CAPRI-SUN** », à l'exclusion des membres du personnel de GRAND SUD PRODUCTIONS, des membres du personnel des sociétés participant ou ayant participé à la conception, à l'organisation et à la réalisation de cette opération, ainsi que des membres de leurs familles (conjoint, ascendants, descendants). Les participants doivent résider sur le territoire de l'île de la Réunion et disposer d'un numéro de fixe ou portable et d'une adresse électronique valides avec lesquels la personne pourra être contactée pour les besoins de la gestion du jeu.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants. La société organisatrice se réserve le droit de vérifier l'identité des participants, en leur demandant une copie de leur pièce d'identité.

La participation des personnes dont les coordonnées et identités complètes ne seraient pas justifiées ou dont les informations transmises seraient inexactes ou mensongères seront exclues du jeu. Il en est de même des participations des personnes refusant la collecte, l'enregistrement et l'utilisation des informations à caractère nominatif sollicitées pour les besoins strictement nécessaires de la gestion du jeu.

Article 3 : Durée et date de jeu

Le jeu se déroulera du samedi 1er mars au dimanche 13 avril 2025. Les inscriptions faites en dehors de cette période ne seront pas prises en compte.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier, écourter, proroger, reporter ou annuler le jeu si les circonstances l'exigent, et ce sans préavis, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Article 4 : Modalités de Participation au jeu

Ce jeu est accessible, pendant toute sa durée, à toute personne ayant acheté un pack de 8 pochettes du parfum "Fairy Drink" de la marque Capri-Sun et ayant trouvé à l'intérieur: un stylo et un ticket gagnants. Tout gagnant doit ensuite confirmer sa participation à la chasse aux œufs en s'inscrivant via le formulaire dédié à cette opération sur le site de la société organisatrice.

Pour valider sa participation, le joueur doit remplir le formulaire disponible en ligne gsp.re/jeucaprisun en vue de compléter son inscription et indiquer: Nom / prénom / âge / numéro de téléphone / adresse mail. Il doit, de surcroît, indiquer le code unique inscrit sur le ticket gagnant - trouvé dans le pack - et accepter le règlement du jeu.

Toute participation transmise par un autre moyen ne pourra pas être prise en compte pour le jeu.

Le nombre de participations par personne ou par foyer est limité à un.

Sur ce formulaire en ligne sera également disponible le présent règlement.

La clôture des inscriptions sera effective le lundi 14 avril 2025 à 00h.

Les 100 gagnants recevront par courriel une invitation officielle pour la chasse aux œufs, valable uniquement pour un enfant de moins de 12 ans et deux adultes.

Ils seront invités à récupérer leur lot au Blue Bayou - chemin village, 97427 Étang-Salé -, sur présentation d'une pièce d'identité et de l'invitation officielle le lundi 21 avril 2025 avant 9h45. Passé ce délai, tout gagnant qui n'aura pas récupéré son lot sera considéré comme y ayant renoncé, lequel lot restera la propriété de GRAND SUD PRODUCTIONS.

Dans l'hypothèse où une personne mineure serait désignée gagnante, la validation de l'attribution du lot ne pourra se faire qu'à réception, avant le 21 avril 2025, de la désignation par le gagnant, du nom et des coordonnées du représentant légal.

Article 5 : Descriptif du lot mis en jeu

La dotation mise en jeu est:

Une participation pour un enfant de moins de 12 ans et deux adultes maximum à l'évènement **La Grande chasse aux œufs Capri-Sun** qui aura lieu le lundi 21 avril 2025 dès 9h à la salle Le Blue Bayou située chemin village, 97427 Étang-Salé.

La remise du lot n'entraînera aucun frais pour le gagnant.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme d'argent.

Article 6 : Réclamations

Toute réclamation éventuelle concernant ce jeu concours devra être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai maximum de 7 (sept) jours à compter de la date de clôture du jeu, à l'adresse suivante :

« JEU CHASSE AUX OEUFS CAPRI-SUN »

GRAND SUD PRODUCTIONS

11 RUE FRANCK CAMILLE CADET

ZAE LES SABLES

97427 ETANG SALE

Article 7 : Publicité du gagnant

Les gagnants autorisent préalablement et expressément l'entreprise organisatrice, dans le cadre d'une éventuelle utilisation à des fins promotionnelles et publicitaires liées au présent jeu, à publier leur photo, leur nom, prénom sur tous documents promotionnels et dans les messages publicitaires, médias, presse, radio, T.V., supports multimédias liés au jeu quel qu'en soit le support, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque indemnisation ou rémunération autre que la remise du lot gagné.

Article 8 : Force majeure et limitations de responsabilité

Dans l'hypothèse de la survenance d'un cas de force majeure, tel que retenu par la Cour de Cassation, GRAND SUD PRODUCTIONS se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Conformément aux dispositions de l'article 1148 du Code civil, elle ne saurait voir sa responsabilité engagée de ce fait.

Elle se réserve, en outre, la possibilité de prolonger le jeu et de reporter la date annoncée. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef.

En cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté et si les circonstances l'exigent, GRAND SUD PRODUCTIONS se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente et de caractéristiques proches, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

GRAND SUD PRODUCTIONS décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné en participant au « **JEU CHASSE AUX OEUFES CAPRI-SUN** ».

Article 9 : Acceptation et dépôt du présent règlement

Le seul fait de participer au jeu « **JEU CHASSE AUX OEUFES CAPRI-SUN** » implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Le présent règlement est également disponible au siège social de l'entreprise organisatrice, GRAND SUD PRODUCTIONS.

Un exemplaire sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à GRAND SUD PRODUCTIONS - 11 RUE FRANCK CAMILLE CADET - ZAE LES SABLES - 97427 Etang Salé.

Le présent règlement peut être modifié à tout moment par GRAND SUD PRODUCTIONS sous la forme d'un avenant. En ce cas, l'avenant sera disponible dans les mêmes conditions que le règlement.

Article 10 : Données nominatives concernant les participants

Les données personnelles qui seront communiquées par les participants dans le cadre de leur participation seront exclusivement utilisées pour la participation aux tirages au sort, et le fichier constitué par les inscriptions sera détruit à l'issue du jeu, dans un délai maximum de 30 jours, après traitement d'éventuelles réclamations.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles les concernant dans le cadre du présent jeu. Le participant peut exercer ce droit d'accès auprès de GRAND SUD PRODUCTIONS par courrier, en joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse suivante :

« JEUCHASSE AUX OEUFS CAPRI-SUN »

GRAND SUD PRODUCTIONS

11 RUE FRANCK CAMILLE CADET

ZAE LES SABLES

97427 ETANG SALE

Article 11 : Loi applicable

La loi applicable au présent règlement est la loi française.

Tout litige sera soumis au tribunal compétent, selon les règles légales de compétence territoriale ou d'attribution.

Fait à Etang Salé, le 03 février 2025